Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 035-213501695-20260903-2026066-DE

COMMUNE DE MAXENT
Ille-et-Vilaine

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le trois septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MAXENT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ange PRIOUL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 août 2026.

Présents : Maëlys BARBIER, Julien BLANCHET, Sophie BLEJEAN, Soizic BLOT, Pierrette DANIEL, Dalila JAZUEL, Christophe JICQUEL, Sylvain GEORGES, Audrey HIROU-ROBERT, Emmanuel MONVOISIN, Ange PRIOUL, Sébastien RAOULT, Etienne ROUAUD, Pierre-Ellin SILVESTRE, Emilie THAUNAY.

Secrétaire de séance : Dalila JAZUEL

2026-066 : Indemnité pour le gardiennage de l'église : année 2026.

Chaque année une indemnité est allouée aux préposés chargés du gardiennage (entretien de fonctionnement) des églises communales.
Le plafond indemnitaire est fixé à 503,42 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice et à 126,91 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.
Ces plafonds restent applicables jusqu'à la prochaine revalorisation du point d'indice des fonctionnaires.
Pour 2026, Monsieur le Maire propose de voter l'indemnité pour le gardiennage de l'église à 223,25 €. Elle est versée à la paroisse Saint Judicaël en Brocéliande.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De voter, pour 2026, l'indemnité pour le gardiennage (entretien de fonctionnement) de l'église à 223,25 €. Elle est versée à la paroisse Saint Judicaël en Brocéliande.

Le registre dûment signé
Le Maire, Ange PRIOUL

MAIRIE DE MAXENT 35380

Secrétaire de séance
Dalila JAZUEL